



2025-10-02

**Province de Québec
Municipalité régionale de comté de Papineau**

À une séance du Comité administratif de la susdite Municipalité étant la séance régulière du mois d'octobre tenue ce **jeudi 2^e jour du mois d'octobre 2025 à 9 h 30**, en l'édifice Henri-Bourassa, sis au 266 de la rue Viger, à Papineauville, Québec, à laquelle sont présents monsieur le conseiller Alain Gamache, maire de la Municipalité du Canton de Lochaber, madame la conseillère Nicole Laflamme, mairesse de la Municipalité de Montebello, monsieur le conseiller Antonin Brunet, maire de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette, et monsieur Jean-René Carrière, maire de la Municipalité de Saint-André-Avellin.

Formant quorum et siégeant sous la présidence du Préfet, monsieur Paul-André David, maire de la Municipalité de Papineauville.

La greffière-trésorière et directrice générale, madame Roxanne Lauzon, le greffier-trésorier adjoint et directeur général adjoint, monsieur Rémy Laprise, le directeur du Service de l'aménagement du territoire, monsieur Arnaud Holleville, la directrice du Service de développement du territoire par intérim, madame Anne-Marie Trudel, l'agente de communication, madame Jessy Laflamme, ainsi que la coordonnatrice administrative, madame Catherine Labonté, sont également présents.

L'ordre du jour est soumis à madame la conseillère et messieurs les conseillers.

ORDRE DU JOUR

- 1. Moment de réflexion**
- 2. Ouverture de la séance (décision)**
- 3. Adoption de l'ordre du jour (décision)**
- 4. Adoption du procès-verbal de la séance régulière tenue le 3 septembre 2025 et de la séance ajournée tenue le 17 septembre 2025 (décision)**
- 5. Gestion administrative et humaine**

5.1 Ressources financières

- 5.1.1 Remboursement des dépenses des conseillers et des représentants de comités (décision)
- 5.1.2 Approbation des comptes et ratification des chèques émis (ou en cours) par la MRC pour les mois d'août et de septembre 2025 (décision)
- 5.1.3 Présentation et acceptation du paiement de factures avec écart à la résolution – Ratification (décision)
- 5.1.4 Présentation et acceptation du paiement de factures inférieures à un montant de 5 000 \$ - Ratification (décision)
- 5.1.5 Dépôt du rapport trimestriel en date du 30 juin 2025 (décision)
- 5.1.6 Soirée reconnaissance des élus prévue le 17 décembre 2025 – Autorisation (décision)



Municipalité régionale de comté de Papineau Comité administratif

5.1.7 Lancement d'un appel d'offres sur invitation – Réalisation des états financiers 2025-2026 (décision)

5.1.8 Arbre de l'espoir – Achat d'un arbre Petite nation – Banque alimentaire Petite-nation et La Mie du Partage – Autorisation (décision)

5.1.9 Gala excellence sportive prévu le 18 décembre 2025 – Proposition de partenariat – Autorisation (décision)

5.2 Ressources humaines

5.2.1 Fermeture du bureau pour la période des fêtes conformément à la Convention collective (décision)

5.2.2 Assemblée des MRC organisée par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) prévue les 3 et 4 décembre 2025 à Québec – Autorisation (décision)

5.2.3 Participation du coordonnateur à l'environnement aux Journées d'échange sur les plans climat organisées par Synergie climat prévues les 7 et 8 octobre 2025 à Drummondville – Autorisation (décision)

5.2.4 Octroi de contrat de services professionnels en développement économique – Support temporaire au Service de développement du territoire (décision)

5.2.5 Octroi d'un contrat de services – Support au service de la comptabilité – Autorisation (décision)

5.3 Ressources matérielles

5.4 Évaluation foncière

6. Gestion stratégique

6.1 Organisation de la MRC

6.1.1 Préparation des prévisions budgétaires 2026 – Séance de travail du Conseil des maires tenue le 10 septembre 2025 (discussions)

6.1.2 Élections du préfet élu au suffrage universel – Réalisation du plan de communication – Production d'un vidéo Tik Tok – Autorisation (décision)

6.2 Développement du milieu

6.2.1 Plan triennal de répartition et de destination des immeubles pour les années scolaires 2025-2026 à 2027-2028 – Centre de services scolaire au Cœur-des-Vallées (information)

6.2.2 Planification stratégique de la Table de développement social Papineau (TDSP) – Consultation des partenaires prévue le 5 novembre 2025 – Autorisation de la dépense (décision)

6.2.3 Amendement à la résolution numéro 2025-05-116 – Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais – Politique gouvernementale en prévention de la santé (PGPS) mesure 1.3 (décision)

6.3 Développement économique

6.3.1 Stratégie identitaire et promotionnelle touristique de la MRC – Dépôt du budget tourisme 2025 (information)

6.3.1.1 Mise à jour de la politique : Colonne Morris - Règles et pratiques d'affichage pour la vitrine municipale (décision)

6.3.2 Dépôt du rapport sur la visite de la délégation Namur Belgique 2025 (information)



6.3.3 Octroi d'un contrat pour la mission de procédures convenues sur des informations déclarées dans le rapport final du 350^e anniversaire de la Seigneurie Petite-Nation (décision)

6.3.4 Contrat d'accompagnement – Plan de développement de la zone agricole et agroforestière (PDZAA) – Autorisation (décision)

6.3.5 Convention Créavenir Desjardins – Engagement à titre de partenaire – Autorisation de signature (décision)

6.4 Aménagement, ressources naturelles et environnement

6.4.1 Entente de délégation de la gestion du règlement numéro 214-2025 de la MRC de Papineau à la Corporation du parc du Poisson-blanc s'appliquant sur le territoire composé des îles et des berges publiques du réservoir du Poisson-blanc localisées dans la Municipalité de Bowman (recommandation)

6.5 Sécurité publique (incluant sécurité incendie et civile)

6.6 Transport

7. Correspondance

8. Diverses demandes d'appui

8.1 Appui à un retour sécuritaire et complet des activités de contrôle routier au Québec – Municipalité Les Escoumins (recommandation)

8.2 Association des médecins de famille de l'Outaouais - Opposition au Projet de Loi 106 nuisant au recrutement et à la rétention des médecins de famille pratiquant dans la région de l'Outaouais (recommandation)

9. Calendrier des rencontres

9.1 Dépôt du calendrier des rencontres d'octobre à décembre 2025 (information)

10. Sujets divers

10.1 Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais (CISSSO) – Services offerts en salle de chirurgie – État de situation (discussion)

11. Période de questions et propos des membres

12. Levée de la séance (décision)

1. MOMENT DE RÉFLEXION

Monsieur le Préfet invite les membres du Comité administratif à se recueillir dans le cadre d'un moment de réflexion.

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

CA-2025-10-253

Il est proposé par Mme la conseillère Nicole Laflamme et résolu unanimement

QUE :

La séance soit et est déclarée ouverte.

Adoptée.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CA-2025-10-254



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :
L'ordre du jour soit adopté tel que présenté;

Adoptée.

**4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE TENUE
LE 3 SEPTEMBRE 2025 ET DE LA SÉANCE AJOURNÉE TENUE LE 17
SEPTEMBRE 2025**

CA-2025-10-255

ATTENDU les procès-verbaux de la séance régulière du Comité administratif tenue le 3 septembre 2025 et de la séance ajournée tenue le 17 septembre 2025, lesquels sont déposés au cahier des membres pour considération;

Il est proposé par M. le conseiller Antonin Brunet
et résolu unanimement

QUE :
Les procès-verbaux de la séance régulière du Comité administratif tenue le 3 septembre 2025 et de la séance ajournée tenue le 17 septembre 2025 soient et sont adoptés tels que rédigés et consignés aux archives de la MRC de Papineau.

Adoptée.

5. GESTION ADMINISTRATIVE ET HUMAINE

5.1 Ressources financières

**5.1.1 REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DES CONSEILLERS ET DES
REPRÉSENTANTS DE COMITÉS**

CA-2025-10-256

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière
et résolu unanimement

QUE :
Conformément à l'article 10 du règlement 166-2019, les dépenses ci-après énumérées, réellement encourues par les conseillers soient remboursées, à savoir :

Paul-André David	Divers déplacements au 30 septembre 2025	2 012.53 \$
Alain Gamache	Assermentation directeur police – Wakefield – 2 sept. 2025	84.66 \$

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente résolution.

+

Adoptée.



5.1.2 APPROBATION DES COMPTES ET RATIFICATION DES CHÈQUES ÉMIS (OU EN COURS) PAR LA MRC POUR LES MOIS D'AOÛT ET DE SEPTEMBRE 2025

CA-2025-10-257

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :

La liste des chèques et des prélèvements du mois d'août et de septembre 2025 soit les chèques numéros 25059 à 25104 totalisant un montant de 252 423.54 \$, les prélèvements numéros 5630 à 5729 totalisant un montant de 386 921.87 \$ ainsi que les salaires pour les mois d'août et de septembre 2025, soient et sont adoptés, à savoir :

Salaires au	2 août 2025	24 716.83 \$
Salaires au	9 août 2025	23 598.76 \$
Salaires au	16 août 2025	24 201.99 \$
Salaires au	23 août 2025	23 137.37 \$
Salaires au	30 août 2025	24 182.59 \$
Salaires des élus–août 2025		24 007.19 \$
Salaires au	6 septembre 2025	24 190.53 \$
Salaires au	13 septembre 2025	24 196.58 \$
Salaires au	20 septembre 2025	25 102.97 \$
Salaires au	27 septembre 2025	25 080.58 \$
Salaires des élus–septembre 2025		25 406.65 \$
Total des salaires		267 822.04 \$
Comptes fournisseurs (chèques)		252 423.54 \$
Comptes fournisseurs (prélèvements)		386 921.87 \$
TOTAL DES COMPTES ET CHÈQUES		639 345.41 \$

ET QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à les payer et d'en charger les montants au compte de la MRC.

Adoptée.

5.1.3 PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DU PAIEMENT DE FACTURES AVEC ÉCART À LA RÉSOLUTION – RATIFICATION

CA-2025-10-258

ATTENDU que dans le cadre d'une gestion optimale du paiement de factures, la direction générale a l'autorité d'autoriser le paiement des factures qui comporte un écart raisonnable et justifiable entre la résolution et la réalité;

ATTENDU que de telles dépenses ont été préautorisées par la direction générale dans un contexte de saine gestion des fonds budgétés :

Nom du fournisseur	Numéro de référence du compte grand livre	Montant (avant taxes applicables)	Objet de la dépense
EQUIFAX	02-62200-412	498.69	FRAIS ADHÉSION ANNUEL_FRAIS SYSTÈME SURVEILLANCE ANNUEL
MIXMIDIA	02-22000-527	87.38	BADGES MRC PAPINEAU-SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE
MARTIN JETTÉ VIDÉOGRAPHE	02-11000-495	87.28	VIDÉO CAPSULE_ÉLECTION PRÉFET 2025



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

Il est proposé par Mme la conseillère Nicole Laflamme
et résolu unanimement

QUE :

Les membres du Comité administratif entérinent le paiement de l'ensemble des dépenses et factures mentionnées ci-dessus ;

QUE :

Lesdites dépenses soient financées à même le budget d'exploitation 2025 de la MRC en fonction des postes budgétaires identifiés ci-dessus;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

5.1.4 PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DU PAIEMENT DE FACTURES INFÉRIEURES À UN MONTANT DE 5 000 \$ - RATIFICATION

CA-2025-10-259

ATTENDU que dans le cadre d'une gestion optimale du paiement de factures, la direction générale a l'autorité d'autoriser le paiement de factures de moins de 5 000 \$, conformément au règlement numéro 206-2024 ;

ATTENDU que de telles dépenses ont été autorisées par la direction générale dans un contexte de saine gestion des fonds budgétés :

Nom du fournisseur	Numéro de référence du compte grand livre	Montant (avant taxes applicables)	Objet de la dépense
IMPRIMERIE PAPINEAUVILLE	02-65903-414	159.65	ACHAT MATÉRIEL INFORMATIQUE
BENOIT HÉBERT	02-11000-495	260.00	HONORAIRES DE CONSULTANT_ÉLECTION PRÉFET
IMPRIMERIE PAPINEAUVILLE	02-13000-670	68.78	RELIEUR 2" LÉGALE NOIR
SSP TÉLÉCOM	02-66000-420	1160.56	ALE-20 DUAL PORT DESKPHONE X4
TANGO	02-16000-900	600.00	CONFIRMATION DE MANDAT-PLACEMENT TEMPORAIRE_TECH COMPTABLE
L.D. GUINDON	02-13000-610	29.27	CRÈME A CAFÉ-LAIT-EAU 18L
PLOMBERIE JACQUES PROULX	02-13000-522	175.00	PROBLÈME LAVE VAISSELLE_CUISINE AU 2E
SÉCUR ACTION	02-13000-522	177.70	INSPECTION DE SÉCURITÉ ANNUELLE (2025)
DEVEAU DUFOUR MOTTET	02-12001-412	332.60	SERVICES RENDUS ET HONORAIRES_CONSULTATION GÉNÉRALE
DEVEAU DUFOUR MOTTET	02-12001-412	4478.75	SERVICES RENDUS ET HONORAIRES_CNESST-ÉQUITÉ SALARIALE
DEVEAU DUFOUR MOTTET	02-12001-412	137.50	SERVICES RENDUS ET HONORAIRE_GRIEFS-APPLICATION CONVENTION COLL._AUGMENTATION SALARIALE

Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif



DEVEAU DUFOUR MOTTET	02-12001-412	673.75	SERVICES RENDUS ET HONORAIRES_CESSION - CLD PAPINEAU
FQM	02-12001-412	135.00	ADM-FINANCE_PARTAGE DES FRAIS_REPRÉSENTATION DEVANT LES TRIBUNAUX_DOSSIER UPA
CENTRE SERVICES SCOLAIRE CŒUR-VALLÉE	02-13000-689	91.64	TAXES SCOLAIRE 2025-2026_CORP. TRANSPORT
IMPRIMERIE PAPINEAUVILLE	02-13000-670	3.99	AIMANTS TRANSLUCIDES
IMPRIMERIE PAPINEAUVILLE	02-13000-670	77.07	FOURNITURE DE BUREAU
IMPRIMERIE PAPINEAUVILLE	02-13000-670	42.19	SUPPORT ÉLEVATEUR
IMPRIMERIE PAPINEAUVILLE	02-62009-690	144.00	MATÉRIEL PROMOTIONNEL ÉVÉNEMENT_200 AFFICHES
RÉGIE DU BÂTIMENT DU QUÉBEC	02-13000-522	99.88	LICENCE ANNUEL - UTILISATION DE L'ASCENSEUR RBQ
GROUPE PLEINE TERRE	02-62008-640	5000	ACCOMPAGNEMENT MISE À JOUR PDZA
LD GUINDON	02-13000-610	19.59	ACHAT LAIT ET CRÈME A CAFÉ ET 18L EAU
CLEF MAGIQUE	02-13000-522	976.18	RÉPARATION D'URGENCE- PORTE D'ENTRÉE BUREAU SERVITECH
REVENU QUÉBEC	02-99000-490	1502.84	PÉNALITÉ
DEVEAU DUFOUR MOTTET	02-12001-412	468.75	SERVICES RENDUS ET HONORAIRES_CNESST-ÉQUITÉ SALARIALE
KONE	02-13000-522	1146.06	ENTRETIEN DU 1 SEPT AU 30 NOV. 2025 SELON CONTRAT
DANS MA CUISINE	02-11000-493	36.00	JOURNÉE MÉNAGE DU 11 SEPT 2025 - 3 SALADES REPAS
DEVEAU DUFOUR MOTTET	02-12001-412	3059.50	SERVICES RENDUS ET HONORAIRES_CONSULTATION GÉNÉRALE
NETTOYEUR DAOUST FORGET	02-22000-527	98.50	NETTOYAGE ET REPRISE DE VÊTEMENT
PLOMBERIE JACQUES PROULX	02-13000-522	1450.00	REPLACER CHAUFFE- EAU-BASSIN CHAUFFE- EAU ET MAIN-D'OEUVRE
TELUS	02-22000-515	44.00	FRAIS POUR LE 367-992-5975_10 SEPT AU 9 OCT 2025
CAFÉ D'LA RIVIÈRE	02-11000-493	330.00	DÎNER DES MAIRES_SÉANCE TRAVAIL BUDGÉT 10 SEPT 2025
DANS MA CUISINE	02-11000-493	450	SOUPER CM 17 SEPTEMBRE 2025
L.D. GUINDON	02-13000-610	30.13	CRÈME À CAFÉ ET 2X 18L EAU+LIVRAISON

Il est proposé par M. le conseiller Antonin Brunet
et résolu unanimement

QUE :

Les membres du Comité administratif entérinent le paiement de l'ensemble des dépenses et factures mentionnées ci-dessus ;

QUE :



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

Lesdites dépenses soient financées à même le budget d'exploitation 2025 de la MRC conformément aux postes budgétaires indiqués ci-dessus;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

5.1.5 DÉPÔT DU RAPPORT TRIMESTRIEL EN DATE DU 30 JUIN 2025

CA-2025-10-260

ATTENDU l'analyse des recettes et des dépenses pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2025 soumise au Comité administratif par le greffier-trésorier adjoint et directeur général adjoint;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière et résolu unanimement

QUE :

Ladite analyse soit et est acceptée sous réserve de modification lors de la vérification des livres;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente résolution.

Adoptée.

5.1.6 SOIRÉE RECONNAISSANCE DES ÉLUS PRÉVUE LE 17 DÉCEMBRE 2025 – AUTORISATION

CA-2025-10-261

ATTENDU qu'il est maintenant une tradition d'organiser une soirée reconnaissance des membres du Conseil de la MRC, une fois l'an, près de la période des Fêtes;

ATTENDU que la dépense est prévue au budget d'exploitation 2025 de la MRC;

Il est proposé par Mme la conseillère Nicole Laflamme et résolu unanimement

QU' :

Une somme maximale de 2 000 \$ soit et est allouée à la directrice générale et greffière-trésorière de la MRC pour l'organisation d'une soirée reconnaissance adressée aux membres du Conseil des maires. Cette soirée se tiendra juste avant la séance ordinaire du Conseil des maires prévue le 17 décembre 2025.

Adoptée.

5.1.7 LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION – RÉALISATION DES ÉTATS FINANCIERS 2025-2026

CA-2025-10-262

ATTENDU la résolution numéro 2023-12-269, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 20 décembre 2023, octroyant un contrat de services



professionnels à la firme Marcil Lavallée concernant l'audit des états financiers 2023 et 2024 de la MRC;

ATTENDU que le contrat accordé à la firme Marcil Lavallée vient à échéance le 31 décembre 2025;

ATTENDU l'article 966 du *Code municipal du Québec*, lequel fait référence à la nomination d'un vérificateur externe pour au plus cinq exercices financiers, et qu'à cet effet, le vérificateur externe demeure en fonction jusqu'à ce qu'il soit remplacé ou nommé à nouveau;

ATTENDU la résolution numéro 2020-09-157, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 16 septembre 2020, relative au règlement numéro 174-2020 concernant la gestion contractuelle de la MRC;

ATTENDU l'article 12.2 dudit règlement numéro 174-2020 relatif au contrat dont la valeur varie entre 25 001 \$ et le seuil obligant à l'appel d'offres public, notamment en ce qui a trait à l'appel de propositions sur invitation;

ATTENDU la recommandation émise par la greffière-trésorière et directrice générale quant au lancement d'un appel d'offres sur invitation;

Il est proposé par M. le conseiller Antonin Brunet
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif mandate la greffière-trésorière et directrice générale pour préparer et lancer un appel d'offres par invitation concernant la réalisation des états financiers de la MRC de Papineau pour les années 2025 et 2026;

QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour former un comité de sélection qui analysera les soumissions présentées et soumettra une recommandation au Comité administratif conformément au règlement numéro 174-2020 relatif à la gestion contractuelle;

QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision;

ET QUE :

Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour d'une séance ultérieure du Comité administratif et du Conseil des maires pour considération lorsque le processus sera terminé.

Adoptée.

5.1.8 ARBRE DE L'ESPOIR – ACHAT D'UN ARBRE PETITE NATION – BANQUE ALIMENTAIRE PETITE-NATION ET LA MIE DU PARTAGE – AUTORISATION

CA-2025-10-263

ATTENDU que le Fairmont Château Montebello présentera la 12^e édition de son événement « Les Arbres de l'espoir », en appui à la Banque alimentaire Petite-Nation (BAPN);

ATTENDU que la MRC ne tient plus la guignolée des élus au profit de la Banque alimentaire Petite-Nation depuis l'année 2020 ;



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

- ATTENDU que les partenaires intéressés doivent fournir un don de 350 \$ pour réserver un arbre, et que les fonds amassés sont remis entièrement à la Banque alimentaire Petite-Nation;
- ATTENDU que cette activité permet à la MRC Papineau de maintenir son appui à la BAPN, laquelle répond à des besoins sans cesse croissants sur le territoire de la MRC;
- ATTENDU que cette activité se déroulera le 20 novembre entre 16h30 et 19h30 au Fairmont Château Montebello;
- ATTENDU que les arbres sont exposés jusqu'au 10 janvier au Fairmont Château Montebello, offrant ainsi une visibilité aux participants;
- ATTENDU que cette activité est l'occasion de consolider les relations entre les membres de l'équipe de la MRC avec la participation de quatre (4) employés ;
- ATTENDU qu'un maximum de 52,49 \$, incluant le montant des taxes non-remboursables de la TVQ, est prévue pour la décoration de l'arbre;
- ATTENDU qu'il existe une autre banque alimentaire sur le territoire de la MRC de Papineau, soit la Mie du Partage;
- ATTENDU le souci d'équité sur l'ensemble du territoire de la MRC de Papineau en matière de sécurité alimentaire;
- ATTENDU qu'il est recommandé d'établir la contribution de la MRC à la Mie du Partage en fonction du prorata des municipalités desservies, laquelle représenterait une somme de 150 \$;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise le don d'une valeur de 350 \$ ainsi que les coûts associés à la décoration de l'arbre (52,49 \$), représentant un montant maximal de 402,49 \$, incluant le montant des taxes non-remboursables de la TVQ, pour la participation de la MRC à la 12^e édition de l'événement « Les Arbres de l'espoir » organisé par le Fairmont Château Montebello;

QUE :

Le Comité administratif autorise un don de 150 \$ à la banque alimentaire La Mie du Partage ;

QUE :

Les contributions associées à la participation de la MRC à l'événement soient et sont autorisées, sur présentation de pièces justificatives, et financées à même le budget d'exploitation 2025 de la MRC, et plus spécifiquement, à partir du fonds Développement et Communication, au poste budgétaire numéro 02-62200-993 ;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est autorisée à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatée pour en assurer le suivi.

Adoptée.

**5.1.9 GALA EXCELLENCE SPORTIVE PRÉVU LE 18 DÉCEMBRE 2025 –
PROPOSITION DE PARTENARIAT – AUTORISATION**



CA-2025-10-264

- ATTENDU que la tenue de la 9^e édition du Gala Excellence sportive Outaouais est prévue à la mi-décembre 2025;
- ATTENDU que le Gala Excellence sportive Outaouais a pour mission de reconnaître les athlètes de niveau national et international qui ont eu la chance de participer à des compétitions au cours de la dernière année;
- ATTENDU que le Gala prévoit également reconnaître la distinction d'une vingtaine d'athlètes diverses catégories, dont celles Détermination, des entraîneurs, des équipes, des organismes sportifs, ainsi que l'engagement des bénévoles de la région;
- ATTENDU que l'organisme Excellence Sportive Outaouais a approché la MRC de Papineau pour devenir un partenaire dans le cadre du Gala en fonction d'un plan de visibilité proposé ;
- ATTENDU que cette contribution servira, entre autres, à remettre des bourses à un ou un(e) entraîneur (e), une équipe et un organisme de la MRC ;
- ATTENDU le plan de visibilité offert à la MRC de Papineau tel que spécifié dans le document joint à la présente résolution ;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise une contribution financière à titre de partenaire du Gala Excellence sportive de l'Outaouais, représentant un montant de 1 000 \$;

QUE :

Ladite contribution de la MRC soit et est financée à même le budget d'exploitation 2025 de la MRC de Papineau dans le cadre du Fonds Région et Ruralité volet 2 au poste budgétaire numéro 02-62009-820;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est autorisée à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatée pour en assurer le suivi.

Adoptée.

5.2 Ressources humaines

5.2.1 FERMETURE DU BUREAU POUR LA PÉRIODE DES FÊTES CONFORMÉMENT À LA CONVENTION COLLECTIVE

CA-2025-10-265

- ATTENDU que, selon la Politique de gestion des ressources humaines ainsi que la Convention collective, la MRC de Papineau peut autoriser la fermeture du bureau durant la période des Fêtes, laquelle est établie habituellement à un maximum de dix (10) jours;
- ATTENDU les modalités relatives à la période des Fêtes prévues à la Convention collective et à la Politique de gestion des ressources humaines de la MRC de Papineau;
- ATTENDU la recommandation de la greffière-trésorière et directrice générale à l'égard de la fermeture du bureau durant la période des Fêtes;



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :

Le bureau de la MRC de Papineau soit fermé du 22 décembre 2025 jusqu'au 4 janvier 2026 inclusivement, conformément à la Politique de gestion des ressources humaines ainsi qu'à la Convention collective de la MRC de Papineau;

QUE :

Les journées non couvertes par les jours fériés autorisés durant la période mentionnée ci-dessus soient aux frais de l'employé ou selon une entente à intervenir, au préalable, avec la greffière-trésorière et directrice générale. À cet égard, les banques de temps (vacances, temps supplémentaire, journée discrétionnaire) de chaque employé seront utilisées afin de réduire celles-ci avant le 31 décembre 2025;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour prendre les moyens adéquats afin d'informer les partenaires (les municipalités locales) ainsi que les clients de la MRC de la présente décision.

Adoptée.

5.2.2 ASSEMBLÉE DES MRC ORGANISÉE PAR LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) PRÉVUE LES 3 ET 4 DÉCEMBRE 2025 À QUÉBEC – AUTORISATION

CA-2025-10-266

ATTENDU que l'assemblée des MRC de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) aura lieu les 3 et 4 décembre 2025 à Québec et que les frais d'inscription représentent un montant de 320.21 \$, par participant, incluant la moitié de la TVQ;

ATTENDU que les membres du Comité administratif reconnaissent l'importance que la MRC de Papineau y soit représentée;

Il est proposé par Mme la conseillère Nicole Laflamme
et résolu unanimement

QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale (ou leur représentant) soient et sont autorisés à assister à l'assemblée des MRC de la FQM prévue les 3 et 4 décembre 2025 à Québec;

QU' :

En conséquence, la séance du Comité administratif prévue le 3 décembre 2025 ait lieu le mardi 2 décembre 2025 à 13h afin de permettre au Préfet d'assister à la séance de décembre;

QUE :

Les frais de déplacement, d'inscription et de séjour soient remboursés sur présentation de pièces justificatives et financés à même le budget d'exploitation 2025 de la MRC;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente résolution.

Adoptée.



5.2.3 PARTICIPATION DU COORDONNATEUR À L'ENVIRONNEMENT AUX JOURNÉES D'ÉCHANGE SUR LES PLANS CLIMAT ORGANISÉES PAR SYNERGIE CLIMAT PRÉVUES LES 7 ET 8 OCTOBRE 2025 À DRUMMONDVILLE – AUTORISATION

CA-2025-10-267

ATTENDU que la MRC Papineau élabore présentement son plan climat en collaboration avec les MRC des Collines et de Pontiac;

ATTENDU que le Plan pour une économie verte du gouvernement du Québec organise des Journées d'échange sur les plans climat les 7 et 8 octobre prochains;

ATTENDU que les frais d'inscription pour cet événement représentent un montant de 194.23 \$ par participant, incluant la moitié de la TVQ;

ATTENDU que les frais de déplacement sont estimés à 300 \$ et les frais d'hébergement à 400 \$;

ATTENDU que la participation du coordonnateur en environnement lui permettra de bonifier ses connaissances, son expertise et ses compétences dans le cadre de ses fonctions;

ATTENDU que la MRC de Papineau se doit de rester au courant des initiatives en changements climatiques afin de pouvoir saisir des opportunités;

ATTENDU que, conformément à la Convention collective de la MRC, cette dernière reconnaît l'importance d'assurer le perfectionnement professionnel de ses employés;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise monsieur Alexandre René, coordonnateur en environnement, à participer aux Journées d'échange sur les plans climat organisées par Synergie Climat et prévues les 7 et 8 octobre prochains à Drummondville;

QUE :

Les frais de déplacement, d'inscription et de séjour soient remboursés sur présentation de pièces justificatives et financés à même le budget d'exploitation 2025 de la MRC au poste budgétaire numéro 02 62600 999;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente résolution.

Adoptée.

5.2.4 OCTROI DE CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS EN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – SUPPORT TEMPORAIRE AU SERVICE DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

CA-2025-10-268

ATTENDU le départ de la commissaire en développement économique par intérim le 12 septembre dernier, ainsi que le manque de ressources pour accompagner les entreprises ;



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

- ATTENDU le congé maladie de l'agent de développement agricole jusqu'au 31 octobre 2025, et la nécessité de poursuivre les travaux de révision du plan de la zone agroalimentaire et agroforestière ;
- ATTENDU la nécessité de revoir l'organisation du travail du Service du développement en raison de l'adoption du Plan de développement économique (PDÉ) de la MRC et ce, avant l'affichage d'un poste de conseiller aux entreprises ;
- ATTENDU l'offre de services professionnels déposée par monsieur Maxime Gauld, consultant, le 24 septembre 2025, concernant le mandat de soutien aux entreprises, et plus généralement, au Service du développement du territoire ;
- ATTENDU qu'en raison notamment du mandat à octroyer, sa durée, de l'expertise de monsieur Gauld en matière de développement économique, local et régional et des besoins de la MRC, il est recommandé d'octroyer un contrat de services professionnels de gré à gré conformément au règlement numéro 174-2020 et la valeur estimée du contrat;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif entérine la recommandation de la direction générale et autorise l'octroi d'un contrat à monsieur Maxime Gauld, consultant pour la firme La Belle-équipe, afin de soutenir le Service de développement du territoire dans la mise en œuvre du plan d'action 2025 et dans l'accompagnement des entreprises du territoire, conformément aux modalités convenues ;

QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer un contrat de services professionnels selon les termes et les conditions établis par la MRC de Papineau;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

5.2.5 OCTROI D'UN CONTRAT DE SERVICES – SUPPORT AU SERVICE DE LA COMPTABILITÉ – AUTORISATION

Le sujet sera traité à la fin de la présente séance.

5.3 Ressources matérielles

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour de la présente séance pour ce point.

5.4 Évaluation foncière

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour de la présente séance pour ce point.

6. GESTION STRATÉGIQUE

6.1 Organisation de la MRC



6.1.1 PRÉPARATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2026 – SÉANCE DE TRAVAIL DU CONSEIL DES MAIRES TENUE LE 10 SEPTEMBRE 2025

Madame Roxanne Lauzon, greffière-trésorière et directrice générale, dresse un résumé de la séance de travail du Conseil des maires sur le budget 2026 tenue le 10 septembre dernier auprès des membres du Comité administratif. Ces derniers discutent des orientations à privilégier dans le cadre de la préparation des prévisions budgétaires 2026, notamment en relation avec les recommandations émises durant ladite séance de travail et le support à prévoir à la direction générale.

6.1.2 ÉLECTIONS DU PRÉFET ÉLU AU SUFFRAGE UNIVERSEL – RÉALISATION DU PLAN DE COMMUNICATION – PRODUCTION D'UN VIDÉO TIK TOK – AUTORISATION

CA-2025-10-269

- ATTENDU que conformément à la résolution numéro 2023-12-266, le Conseil des maires a adopté le règlement numéro 198-2023 intitulé « Règlement décrétant l'élection du préfet au suffrage universel »;
- ATTENDU qu'en conséquence, la MRC de Papineau doit mettre en place sur son territoire un processus électoral visant, pour une première fois, l'élection d'un préfet au suffrage universel le 2 novembre 2025 ;
- ATTENDU que le Service administratif de la MRC s'est doté d'un plan de communication dans le but, notamment d'informer les citoyennes et les citoyens du territoire sur la fonction d'un préfet et de favoriser leur participation aux prochaines élections municipales ;
- ATTENDU que, dans ce contexte, il est pertinent d'expliquer le rôle et les mandats d'un préfet au sein d'une MRC auprès de la population du territoire, et notamment aux jeunes citoyens et citoyennes;
- ATTENDU qu'une section sur le site web de la MRC de Papineau est consacrée à l'élection du préfet au suffrage universel et qu'une infolettre spéciale sera diffusée au début du mois d'octobre;
- ATTENDU que la MRC de Papineau a déjà réalisé des vidéos (capsules) pour expliquer les différents rôles de la MRC de Papineau;
- ATTENDU la volonté de réaliser une vidéo par des jeunes de la MRC de Papineau afin d'être en mesure de la diffuser sur TikTok pour les rejoindre davantage;

Il est proposé par M. le conseiller Antonin Brunet
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise une dépense maximale de 1 049.88 \$, incluant la moitié de la TVQ, pour la réalisation de capsules version TikTok sur le rôle et les responsabilités d'un préfet ainsi que sur les élections municipales prévues le 2 novembre prochain;

QUE :

Cette dépense soit financée à même le budget d'exploitation 2025 au poste budgétaire numéro 02-11000-495;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente résolution.



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

Adoptée.

6.2 Développement du milieu

6.2.1 PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES POUR LES ANNÉES SCOLAIRES 2025-2026 À 2027-2028 – CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES

Les membres du Comité administratif prennent connaissance du plan triennal de répartition et de destination des immeubles pour les années scolaires 2025-2026 à 2027-2028 du Centre de services scolaire au Cœur-des-Vallées.

6.2.2 PLANIFICATION STRATÉGIQUE DE LA TABLE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL PAPINEAU (TDSP) – CONSULTATION DES PARTENAIRES PRÉVUE LE 5 NOVEMBRE 2025 – AUTORISATION DE LA DÉPENSE

CA-2025-10-270

ATTENDU l'adoption des prévisions budgétaires 2025 confirmant les orientations et les lignes directrices à suivre pour l'année 2025 (résolution numéro 2024-11-196, 2024-11-197, 2024-11-198 et 2024-11-199) ;

ATTENDU la résolution numéro CA-2025-05-167, adoptée lors de la séance adjournée du Comité administratif tenue le 21 mai 2025, octroyant le contrat de services professionnels relatif à l'élaboration de la planification stratégique de la Table de développement social Papineau (TDSP), à l'entreprise Communagir ;

ATTENDU que dans le cadre du processus, deux mobilisations des partenaires sont prévues pour consultation et que la première est planifiée le 5 novembre prochain ;

ATTENDU que la TDSP, mise en place depuis 2012, regroupe des partenaires intersectoriels issus de divers milieux, notamment les municipalités locales, la MRC, le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Outaouais et les organismes communautaires ;

ATTENDU les prévisions budgétaires liées à la tenue de cet événement jointes à la présente résolution en annexe 1;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif approuve les prévisions budgétaires relative à la mobilisation de la Table de développement social Papineau et autorise par le fait même, les dépenses ciblées à l'annexe 1, lesquelles représentent un montant total de 4 199,50 \$ incluant la portion de la TVQ défrayée par le MRC;

QUE :

Les dépenses soient et sont autorisées et financées à même le budget d'exploitation 2025 de la MRC aux postes budgétaires numéro 02 62008 999 et 02 62009 694 ;

ET QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.



Adoptée.

6.2.3 AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-05-116 – CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE L'OUTAOUAIS – POLITIQUE GOUVERNEMENTALE EN PRÉVENTION DE LA SANTÉ (PGPS) MESURE 1.3

CA-2025-10-271

ATTENDU la résolution numéro 2025-05-116, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 21 mai 2025, abrogeant la résolution numéro 2025-03-048 et autorisant la signature de l'entente spécifique numéro ES 2023-86-104 avec le Centre intégré de santé et services sociaux de l'Outaouais (CISSSO) afin de permettre aux organismes du territoire de bénéficier d'une aide financière au montant de vingt-six-mille-deux-cent-quatorze dollars (26 214 \$) dans le cadre de la Politique gouvernementale en prévention de la santé (PGPS, mesure 1.3);

ATTENDU qu'il y a lieu d'amender ladite résolution afin d'y intégrer les déboursés associés à l'aide financière accordée par le CISSSO, et qu'à cet égard, lesdits déboursés seront effectués tel qu'indiqué dans le tableau annexé à la présente résolution;

Il est proposé par Mme la conseillère Nicole Laflamme et résolu unanimement

QUE :

Les membres du Comité administratif amendent la résolution numéro 2025-05-116 et autorisent la répartition de l'aide financière accordée par le CISSSO en fonction du tableau des déboursés annexé à la présente résolution conformément à la Politique gouvernementale en prévention de la santé (PGPS, mesure 1.3);

QUE :

Les subventions accordées soient et sont autorisées et financées à même le budget d'exploitation 2025 de la MRC au poste budgétaire numéro 02-62008-971 ;

ET QUE :

Le préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

6.3 Développement économique

6.3.1 STRATÉGIE IDENTITAIRE ET PROMOTIONNELLE TOURISTIQUE DE LA MRC – DÉPÔT DU BUDGET TOURISME 2025

6.3.1.1 MISE À JOUR DE LA POLITIQUE : COLONNE MORRIS - RÈGLES ET PRATIQUES D'AFFICHAGE POUR LA VITRINE MUNICIPALE

Le sujet est reporté à la séance du Comité administratif prévue le 12 novembre prochain.

6.3.2 DÉPÔT DU RAPPORT SUR LA VISITE DE LA DÉLÉGATION NAMUR BELGIQUE 2025

Madame Jessy Laflamme, agente de communication, dresse un résumé de la visite de la délégation Namur, Belgique en juillet dernier. Les membres du Comité



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

administratif prennent connaissance du rapport déposé dans le cadre de la présente séance.

6.3.3 OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA MISSION DE PROCÉDURES CONVENUES SUR DES INFORMATIONS DÉCLARÉES DANS LE RAPPORT FINAL DU 350^E ANNIVERSAIRE DE LA SEIGNEURIE PETITE-NATION

CA-2025-10-272

ATTENDU la résolution numéro 2023-12-276, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 20 décembre 2023, approuvant le programme préliminaire et le budget prévisionnel de la commémoration du 350^e anniversaire de la seigneurie de la Petite-Nation;

ATTENDU que le projet a bénéficié d'une subvention accordée par le ministère des Affaires municipales en provenance du Fonds Région et Ruralité volet 1 (FRR1) afin de favoriser sa réalisation telle que prévue à la programmation;

ATTENDU que conformément aux exigences du MAMH, il y a lieu de produire un rapport final dans lequel sera communiqué les procédures convenues sur des informations déclarées auprès dudit ministère dans le cadre du projet de la commémoration du 350^e anniversaire de la seigneurie de la Petite-Nation ;

ATTENDU l'offre de services de la firme Marcil Lavallée en date du 25 août 2025 déposée dans le cadre de la présente séance afin de réaliser un rapport sur les sommes utilisées dans le cadre de la réalisation du projet, lequel est financé, entre autres, par le FRR1;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif accepte l'offre de services de la firme Marcil Lavallée pour la mission de procédures convenues sur des informations déclarées dans le rapport final du projet de la commémoration du 350^e anniversaire de la seigneurie de la Petite-Nation, laquelle sera réalisée en conformité avec les exigences du MAMH en relation avec le FRR1;

QUE :

La dépense, représentant un montant maximal de 4 461.97 \$, incluant la moitié de la TVQ, soit autorisée et financée à même le budget d'exploitation 2025 de la MRC au poste budgétaire numéro 02 62008 997;

QUE :

La présente résolution, le cadre requis par le MAMH ainsi que l'offre de services de la firme constituent le contrat de services professionnels liant les parties ;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est autorisé à signer les documents donnant effet à la présente résolution et mandatée pour en assurer le suivi.

Adoptée.

6.3.4 CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT – PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE ET AGROFORESTIÈRE (PDZAA) – AUTORISATION



CA-2025-10-273

- ATTENDU la résolution numéro 2023-12-283, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 20 décembre 2023, autorisant le dépôt d'une demande de soutien financier non remboursable de 49 926,15\$ auprès du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), lequel permettra l'actualisation du Plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la MRC de Papineau;
- ATTENDU l'octroi d'une aide financière par le MAPAQ conformément à la demande soumise, lequel est confirmé grâce à l'entente signée par les deux parties le 21 février 2024;
- ATTENDU que le montage financier impliquait l'octroi d'un contrat de 10 000 \$ à la firme Pleine Terre pour un service d'accompagnement professionnel dans le cadre de la révision du PDZA, lequel représente une somme de 11 497 \$ incluant les taxes (TPS: 500\$ TVQ: 997,50\$) ;
- ATTENDU l'accompagnement déjà réalisé par la firme Pleine Terre, notamment par le partage d'outils et la présence lors de séances de consultation ;
- ATTENDU le premier paiement fait à la firme Pleine Terre en septembre 2025, d'un montant de 5000,00\$, excluant les taxes, représentant une somme de 5 748,75\$ (TPS: 250,00\$, TVQ 498,75\$) autorisé par Rémy Laprise, correspondant au montant de la facture reçue le 31 mars 2025 ;
- ATTENDU les deux premiers versements ayant déjà été transmis par le MAPAQ à la MRC de Papineau dans le cadre de l'entente conclue, lesquels confirment la disponibilité budgétaire pour ledit contrat ;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE

Les membres du Comité administratif de la MRC de Papineau autorisent l'octroi d'un contrat de service d'accompagnement à la firme Pleine Terre pour la mise à jour du PDZA, conformément à la documentation déposée dans le cadre de la présente séance ;

QU':

Un budget maximal de 5 000 \$, excluant les taxes applicables, représentant une somme de 5 748,75 \$ (TPS : 250 \$, TVQ : 498,75 \$) soit réservé à cette fin et financé à même le budget d'exploitation 2025 de la MRC aux postes budgétaires numéro 02-62008-640, 55-16105-012 et 01-39051-001 ;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est autorisée pour signer tous les documents donnant effet à la présente décision et mandatée pour en assurer les suivis.

Adoptée.

6.3.5 CONVENTION CRÉAVENIR DESJARDINS – ENGAGEMENT À TITRE DE PARTENAIRE – AUTORISATION DE SIGNATURE

CA-2025-10-274

- ATTENDU que le programme Créavenir s'adresse aux jeunes de 18 à 39 ans ayant un projet viable de démarrage d'entreprise ou de développement d'une entreprise existant depuis moins de 3 ans;



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

- ATTENDU que le programme Créavenir permet d'offrir du financement aux entrepreneurs qui n'ont pas accès au réseau conventionnel de crédit ou pas suffisamment pour réaliser leur projet;
- ATTENDU que l'éducation, l'accompagnement et le développement des jeunes s'inscrivent dans la mission, la vision et les valeurs du Mouvement Desjardins, dont font partie les Caisses participantes;
- ATTENDU que la MRC de Papineau a le mandat de susciter des projets, de prodiguer des conseils, de former, d'accompagner et d'orienter les promoteurs de la région, en collaboration avec ses partenaires;
- ATTENDU que les Caisses participantes, le Centre Desjardins Entreprises-Outaouais et la MRC de Papineau ont des objectifs communs en matière d'éducation, de soutien, de promotion ainsi que de développement de l'entrepreneuriat chez les jeunes;
- ATTENDU que les Caisses participantes ne visent en aucun cas à prendre la place de l'État ou des organismes existants, mais souhaitent apporter un soutien à leur milieu;
- ATTENDU que les Caisses participantes, le Centre Desjardins Entreprises-Outaouais et la MRC de Papineau souhaitent partager leur expertise respective;
- ATTENDU que la MRC Papineau a déjà signé une première convention de partenariat en 2024, conformément à la résolution numéro CA-2024-01-020;
- ATTENDU que pendant cette première convention, trois jeunes entrepreneurs du territoire ont bénéficié du programme;
- ATTENDU que les Caisses participantes, le Centre Desjardins Entreprises-Outaouais et la MRC de Papineau désirent établir les conditions et les modalités de leur partenariat, dont la protection des renseignements personnels, le partage d'information, la visibilité mutuelle dans le cadre du programme, de même que leurs responsabilités respectives à l'intérieur de celui-ci;

Il est proposé par M. le conseiller Antonin Brunet
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif accepte la Convention de partenariat du programme Créavenir Outaouais qui sera déposée par le Mouvement Desjardins réunissant les Caisses participantes et le Centre Desjardins Entreprises-Outaouais;

ET QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente décision et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

6.4 Aménagement, ressources naturelles et environnement

6.4.1 ENTENTE DE DÉLÉGATION DE LA GESTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 214-2025 DE LA MRC DE PAPINEAU À LA CORPORATION DU PARC DU POISSON-BLANC S'APPLIQUANT SUR LE TERRITOIRE COMPOSÉ DES ÎLES ET DES BERGES PUBLIQUES DU RÉSERVOIR



DU POISSON-BLANC LOCALISÉES DANS LA MUNICIPALITÉ DE BOWMAN

CA-2025-10-275

- ATTENDU les îles et les berges en terres publiques du réservoir du Poisson-Blanc, celles localisées à l'intérieur des limites administratives de la Municipalité de Bowman, qui subissent une dégradation accélérée de leurs écosystèmes, ceci en raison de leur popularité auprès des campeurs et des villégiateurs, dont certains n'hésitent pas à s'approprier durant de longues périodes les plus beaux endroits desdites îles et berges en terres publiques citées précédemment;
- ATTENDU le règlement numéro 214-2025 de la MRC de Papineau qui établit les conditions applicables à la pratique du camping récréatif sur les terres du domaine de l'État de son territoire, adopté par le Conseil des maires de la MRC de Papineau le 21 mai 2025 (réf. : résolution 2025-05-127), lequel règlement est effectif en vertu de l'Entente de délégation de certains droits fonciers et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État, survenue avec le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) le 19 février 2014;
- ATTENDU la Corporation du Parc du Poisson-Blanc (CPPB), qui gère déjà plusieurs sites de camping récréatifs dans le secteur nord du réservoir Poisson-Blanc à l'intérieur des limites du Parc régional du Poisson-Blanc, et qui a manifesté son intérêt à la MRC de Papineau pour gérer les îles et les berges en terres publiques du réservoir du Poisson-Blanc localisées à l'intérieur des limites administratives de la Municipalité de Bowman, ceci en raison des considérations sociales et environnementales citées précédemment;
- ATTENDU que la CPPB a obtenu un bail à des fins commerciales du ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF), qui lui permet d'aménager et d'utiliser exclusivement quatorze (14) sites ponctuels de camping récréatif sur les berges et les îles publiques du réservoir Poisson-Blanc (Bowman) comme s'ils faisaient partie intégrante du Parc régional Poisson-Blanc, et que ceux-ci sont indiqués à la carte qui paraît à l'annexe 1;
- ATTENDU qu'il y a lieu de déléguer à la CPPB l'application du règlement 214-2025 de la MRC de Papineau à l'aide d'une entente relative à la gestion des îles et des berges qui s'applique sur le territoire composé des berges et des îles publiques du réservoir du Poisson-Blanc qui sont localisées à l'intérieur des limites administratives de la Municipalité de Bowman.

Il est proposé par Mme la conseillère Nicole Laflamme
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif recommande au Conseil des maires l'adoption de la présente entente intitulée « *Entente relative à la délégation de la gestion du règlement 214-2025 de la MRC de Papineau à la Corporation du Poisson-Blanc, qui s'applique sur le territoire composé des îles et des berges publiques du réservoir Poisson-Blanc localisées à l'intérieur des limites administratives de Bowman* »;

ET QUE :

Le sujet soit inscrit lors de la séance du Conseil des maires prévue le 26 novembre prochain pour considération.

Adoptée.



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

6.5 Sécurité publique (incluant sécurité incendie et civile)

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour de la présente séance pour ce point.

6.6 Transport

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour de la présente séance pour ce point.

7. CORRESPONDANCE

Aucune information n'est transmise aux membres du Comité administratif dans le cadre de la présente séance.

8. DIVERSES DEMANDES D'APPUI

8.1 APPUI À UN RETOUR SÉCURITAIRE ET COMPLET DES ACTIVITÉS DE CONTRÔLE ROUTIER AU QUÉBEC – MUNICIPALITÉ LES ESCOUIMS

Le sujet sera inscrit au Conseil des maires prévu le 26 novembre prochain.

8.2 ASSOCIATION DES MÉDECINS DE FAMILLE DE L'OUTAOUAIS - OPPOSITION AU PROJET DE LOI 106 NUISANT AU RECRUTEMENT ET À LA RÉTENTION DES MÉDECINS DE FAMILLE PRATIQUANT DANS LA RÉGION DE L'OUTAOUAIS

La demande sera traitée lors de la prochaine rencontre du Comité stratégique santé Papineau.

9. CALENDRIER DES RENCONTRES

9.1 DÉPÔT DU CALENDRIER DES RENCONTRES DES MOIS D'OCTOBRE À DÉCEMBRE 2025

Les membres du Comité administratif prennent connaissance du calendrier des rencontres des mois d'octobre à décembre 2025.

10. SUJETS DIVERS

10.1 CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE L'OUTAOUAIS (CISSSO) – SERVICES OFFERTS EN SALLE DE CHIRURGIE – ÉTAT DE SITUATION

Monsieur Jean-René Carrière, maire de la Municipalité de Saint-André-Avellin, réitère la pertinence de traiter la demande soumise à propos des cliniques privées. Il suggère aussi à la direction générale d'effectuer des demandes d'accès à l'information concernant l'utilisation des salles de chirurgie et le renouvellement des contrats de travail des médecins. Les membres du Comité administratif conviennent que ces sujets pourront être traités à la prochaine rencontre du Comité stratégique santé Papineau.

5.2.5 OCTROI D'UN CONTRAT DE SERVICES – SUPPORT AU SERVICE DE LA COMPTABILITÉ – AUTORISATION



- ATTENDU que la direction générale a initié une réflexion sur la structure organisationnelle de la MRC, et ce, dès le début de l'année 2025 en lien avec les enjeux financiers, l'organisation du travail, la révision des descriptions de tâches pour certains postes et les nouvelles modalités de programmes gouvernementales;
- ATTENDU que l'intégration d'un préfet élu au suffrage universel, lequel s'impliquera au sein de l'organisation à temps plein, va certainement influencer la répartition des tâches et des responsabilités de la directrice générale, et par conséquent, celles du directeur général adjoint;
- ATTENDU que le départ à la retraite du directeur général adjoint pourrait avoir lieu entre le 31 décembre 2026 et le 30 juin 2027 et qu'une reconfiguration du profil recherché sera nécessaire en fonction des besoins de la MRC;
- ATTENDU qu'en raison des faits énumérés ci-dessus, un mandat a été confié à une firme externe afin d'évaluer certains postes administratifs et apporter certains ajustements pour permettre une meilleure redistribution des tâches;
- ATTENDU qu'un rapport sera éventuellement déposé auprès des membres du Comité administratif sur les ajustements requis à certaines descriptions de tâches, lesquelles engendreront une optimisation du niveau d'imputabilité pour certains postes en raison du contexte présenté préalablement;
- ATTENDU que le directeur général adjoint mentionne qu'il a tenté de recruter sur une base contractuelle (6 à 8 mois) pour compenser l'absence d'une ressource (agent à la comptabilité), et ce, sans résultat;
- ATTENDU qu'en dépit qu'une bonne partie des tâches administratives sont comblées à l'interne temporairement, certaines doivent tout de même être effectuées par une ressource externe, lesquelles activités demeurent essentielles pour les opérations de la MRC;
- ATTENDU que dans l'attente des recommandations qui seront ultérieurement déposées par la direction générale en lien avec la reconfiguration de certains postes administratifs, la direction générale recommande l'octroi d'un contrat de services professionnels en comptabilité afin de soutenir le directeur général adjoint et d'éviter de surcharger les employés de la MRC;

Il est proposé par Mme la conseillère Nicole Laflamme
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise la direction générale à octroyer un ou des contrats de services professionnels, représentant un maximum de 250 heures et une dépense maximale de 23 000 \$ (incluant les taxes non recouvrées), et ce, pour la période du 15 septembre 2025 au 28 février 2026 afin de couvrir certaines activités liées au Service de la comptabilité de la MRC.

QUE :

La dépense associée à l'octroi de contrats soit et est autorisée et financée à même le budget d'exploitation 2025 de la MRC au poste budgétaire numéro 02 13000 413;

ET QUE :

Le Préfet et la directrice générale et greffière-trésorière soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

Adoptée.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS ET PROPOS DES MEMBRES

Aucun sujet n'est discuté dans le cadre de la présente séance.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

CA-2025-10-277

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

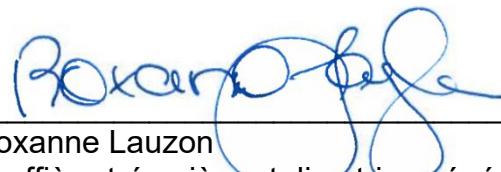
QUE :

Cette séance soit et est levée.

Adoptée.



Paul-André David
Préfet



Roxanne Lauzon
Greffière-trésorière et directrice générale

Je, Paul-André David, Préfet de la MRC de Papineau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.



Paul-André David, Préfet